



## Rôle du prestataire dans le dispositif

Les prestataires sont mobilisés et sélectionnés sur appels d'offres pour la réalisation des accompagnements individuels ou collectifs des structures.

Leur mission fait partie intégrante du plan d'accompagnement. Ils s'appuient ainsi sur le diagnostic et le cahier des charges afin d'inscrire leurs analyses et leurs préconisations dans la commande définie par l'opérateur DLA.

L'objectif de l'intervention d'un expert n'est pas de faire à la place du bénéficiaire mais de "faire avec". Il contribue ainsi à l'apport d'une réelle plus value pour la structure dans sa démarche de pérennisation, notamment des emplois.

## Procédure de sélection

Lorsque le plan d'accompagnement de la structure prévoit une mission d'ingénierie, celle-ci fait l'objet d'un appel à proposition.

L'opérateur DLA sollicite alors des prestataires (de 2 à 4 en général) en fonction de leurs compétences techniques, de leur connaissance du secteur ou de la qualité des accompagnements déjà effectués. Les prestataires souhaitant répondre envoient en retour leur proposition qui sera évaluée au regard de la compréhension de la problématique, des résultats attendus, de la méthodologie proposée, du profil et des références des intervenants, de la durée d'intervention, et du budget. Par la suite, le prestataire est sélectionné par concertation entre le chargé de mission DLA et la structure bénéficiaire notamment en fonction des critères définis ci-dessus.

**Le prestataire est tenu à une obligation de confidentialité. Les informations rassemblées par le DLA et le prestataire ne sont, en aucun cas, diffusées sans accord préalable de la structure bénéficiaire.**

## Réalisation de la mission

Dans la mesure du possible, le lancement de la mission s'effectue au cours d'une réunion avec l'association, l'opérateur DLA et le prestataire afin d'éclaircir et de cadrer les modalités de la mission (enjeux, problématiques, objectifs, méthodologie).

Une convention tripartite (DLA / association / prestataire) est alors signée afin de préciser les modalités opérationnelles de la mission et les engagements réciproques des parties prenantes.

Le prestataire est un véritable partenaire de l'accompagnement des structures. Il peut, à tout moment de sa mission, informer le DLA et proposer des réorientations qui lui paraîtraient nécessaires.

À la fin de sa mission, il réalise un rapport final faisant état des actions concrètes de l'accompagnement et devant permettre à l'opérateur DLA d'identifier les nouveaux besoins éventuels ou d'assurer un suivi de l'accompagnement.

Sur la base de ce rapport, le prestataire organise un temps de restitution associant les responsables de la structure concernée et le chargé de mission DLA. Cette restitution a pour objet de présenter de façon synthétique le travail réalisé, d'échanger sur la situation de la structure après l'intervention, sur les perspectives et les objectifs à atteindre.

## TÉMOIGNAGES

*"Une expérience riche et nécessaire qui a été essentielle dans l'évolution de notre association. Avoir quelqu'un à l'écoute et force de proposition a été pour nous une aide incroyable pour structurer nos projets."*

*"Écoute, analyse, présence, propositions : une intervention riche et positive du DLA."*



## Évaluation

Une fois la prestation réalisée, une enquête de satisfaction est adressée par le DLA à l'association bénéficiaire pour évaluer les modalités d'intervention, son déroulement, les compétences du prestataire, les résultats de l'intervention, l'impact et la durabilité de l'intervention.

En outre, une enquête de satisfaction est également envoyée au prestataire afin d'évaluer les modalités de collaboration avec l'opérateur DLA et les structures bénéficiaires.

Enfin, dans sa mission de suivi des structures accompagnées, le DLA peut réaliser un "diagnostic de suivi post-accompagnement" qui vise notamment à évaluer l'appropriation de l'accompagnement et identifier les nouveaux besoins d'accompagnement.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, entre 2010 et 2012, près de 140 prestataires différents sont intervenus pour réaliser 680 accompagnements individuels ou collectifs.

## Outils

Un guide à l'usage des prestataires a été réalisé par le C2RA et les DLA et est téléchargeable sur les sites internet des différents partenaires.

## EXEMPLE D'ACCOMPAGNEMENT

### Une expérience innovante en territoire alpin : deux structures d'insertion par l'Activité Économique et Solidaire

Deux structures d'insertion sur un champ d'activité commun, espaces verts et amélioration du petit patrimoine, et sur deux départements voisins (Hautes-Alpes et Alpes de Haute-Provence), choisissent de fusionner pour consolider leur modèle économique et développer leurs activités.

Pour entamer cette démarche de rapprochement, un accompagnement individuel est mis en place en 2011 pour chacune des structures avec pour objectif de réaliser un bilan organisationnel et financier avant de poursuivre la démarche.

L'accompagnement individuel de la première a permis de mettre en lumière les limites de développement de la structure.

Dans le même temps, la seconde structure, basée dans les Hautes-Alpes a pu bénéficier d'une analyse globale de son fonctionnement et définir de nouvelles orientations stratégiques, compte-tenu du prochain départ à la retraite de la directrice.

Le bilan de ces premiers accompagnements a conforté les gouvernances des deux structures dans la décision d'un rapprochement.

Après plusieurs scénarii proposés par le consultant, les Conseils d'Administrations des 2 structures adoptent la solution de la mutualisation et la création d'un Groupement Économique Solidaire (GES), en octobre 2012.

Elles souhaitent alors bénéficier d'un accompagnement pour la mise en œuvre opérationnelle de ce nouveau modèle d'organisation.

Le plan d'accompagnement des DLA 04 et 05 propose deux phases de travail autour de la création du GES :

- phase 1 en 2012 : accompagnement des structures à la conduite de la période transitoire
- phase 2 en 2013 : accompagnement à la mise en place progressive du modèle définitif.

Les partenaires financeurs de l'IAE dans les départements du 04 et du 05, ont suivi et soutenu les différentes étapes de ce travail (comité de pilotages entre les deux phases, soutiens financiers complémentaires pour l'investissement...).

Les deux DLA ont travaillé de concert tout au long des différentes phases d'accompagnement. Ce travail partenarial leur a permis de mieux se connaître, d'échanger sur les problématiques communes à leurs territoires ruraux et alpins, et d'envisager d'autres partenariats.